

Vendeurs	Acheteur
Haras de Pharos (Cindy Vaugelade) et Elevage de Vauper :	Nom :.....
Thérèse Brigant	Prénom :.....
Ferme de Champ 9, chemin de Champs 41100 Saint Firmin des Prés	Adresse :.....
Port : 06 81 37 00 36
Mail : therese.brigant7@wanadoo.fr	Email :.....
	Tél :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- **150€ TTC** (1ère fraction) à la réservation en IAC + **120€ TTC** pour le transport des doses (2 chèques à l'ordre de **Thérèse BRIGANT**) et **250€ TTC** (2ème fraction) poulain vivant 48h
- **120€ TTC** (1ère fraction) à la réservation en monte naturelle (chèque à l'ordre de **Thérèse BRIGANT**) et **250€ TTC** (2ème fraction) poulain vivant 48h. Les saillies en monte naturelle ont lieu au Haras de Pharos (Cindy Vaugelade) 12, rue des Valboulets 78580 BAZEMONT (port : 06 03 28 00 86). Pas de frais de transport pour les juments inséminées au Haras de Charmoy (89) et au Haras des Bréviaires (78)
- La commande et l'utilisation de la semence sont conditionnées par la signature de ce contrat de saillie : 2 exemplaires seront signés, un pour le vendeur, l'autre pour l'acheteur et expédiés à **Thérèse BRIGANT responsable de la reproduction.**

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

- le livret de la jument présenté lors du 1^{er} saut ou de la 1ère insémination doit être à jour des vaccinations réglementaires.
- Pour la saillie en monte naturelle la poulinière doit présenter un **test métrite négatif.**
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et d'insémination sont à la charge de l'acheteur et dus aux prestataires concernés.
- En aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur au centre de reproduction choisi.
- La réservation en IAC (1ère fraction ou frais techniques de production et de stockage) correspond à la mise à disposition de 3 doses de 8 paillettes et ne comprend pas les frais d'acheminement.
- s'il y a nécessité de doses supplémentaires le vendeur s'engage à les fournir (dans la limite du stock restant) au prix de 80€ la dose de 8 paillettes.
- À réception du paiement complet de la génétique (1ère et 2ème fraction) et des frais annexes le vendeur s'engage à transmettre à l'acheteur la feuille de déclaration de naissance. L'acheteur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès du Sire dans les 15 jours suivant la naissance comme l'exige la réglementation française.

CONDITIONS D'UTILISATION

Cadre réservé à la jument :

N°SIRE :.....(obligatoire)

Dont je suis : **propriétaire** représentant du propriétaire (barrer la mention inutile)

Elle sera présentée au Centre Technique :

- nom :.....
- adresse :..... ;
- téléphone :.....
- e-mail :.....

Type de monte choisi pour la jument : IAC monte naturelle en mains (barrer la mention inutile)

Date présumée d'insémination ou de saillie :...../...../.....

CONSENTEMENT ECLAIRE DE L'ACHETEUR : l'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec le prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

J'accepte les conditions du présent contrat (2 exemplaires : vendeur et acheteur) et procède au règlement.

A.....Le...../...../.....

Vendeur

Acheteur

